



**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DU BURKINA FASO**

Rapport définitif

**Rapport sur l'évaluation des impacts de la maladie à
coronavirus sur des segments de l'économie burkinabè et
propositions de mesures d'accompagnement**

Mars 2020

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIERES.....	I
LISTE DES TABLEAUX.....	II
LISTE DES GRAPHIQUES	II
RESUME	III
INTRODUCTION	1
1 EVALUATION DE L'IMPACT ECONOMIQUE DES MESURES GOUVERNEMENTALES	2
1.1 METHODOLOGIE DE COLLECTE DES DONNEES.....	2
1.1.1 <i>Présentation de la base de sondage.....</i>	2
1.1.2 <i>Taille de l'échantillon.....</i>	3
1.1.3 <i>Présentation des données collectées.....</i>	3
1.2 IMPACT SUR LE VOLUME D'ACTIVITE DES ENTREPRISES	4
1.2.1 <i>Un espoir initial de début d'année de reprise de l'activité économique malgré la situation sécuritaire.....</i>	4
1.2.2 <i>Un choc précurseur violent.....</i>	5
1.3 IMPACT SUR LES EMPLOIS	9
1.4 IMPACT SUR LES APPROVISIONNEMENTS	11
1.5 IMPACTS SUR LE SECTEUR DU TRANSPORT ROUTIER.....	11
1.6 PRINCIPALES PREOCCUPATIONS DU SECTEUR PRIVE FACE AUX MESURES GOUVERNEMENTALES	12
2 BENCHMARKING DES MESURES DE MITIGATION DES EFFETS ECONOMIQUES DU COVID-19 PRISES AU NIVEAU INTERNATIONAL.....	14
2.1 MESURES PRISES PAR LA CHINE, FOYER DE L'ÉPIDÉMIE	14
2.2 MESURES PRISES PAR CERTAINS PAYS EUROPEENS	15
2.2.1 <i>La France.....</i>	15
2.2.2 <i>L'Allemagne.....</i>	16
2.2.3 <i>La Belgique.....</i>	16
2.2.4 <i>L'Italie.....</i>	16
2.2.5 <i>L'Espagne.....</i>	16
2.3 MESURES PRISES PAR LES ÉTATS-UNIS ET LE CANADA	17
2.4 MESURES PRISES DANS CERTAINS PAYS AFRICAINS.....	18
3 PROPOSITIONS DE MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ISSUES DE L'ENQUÊTE AUPRES DES ENTREPRISES.....	19
3.1 MESURES GÉNÉRALES.....	19
3.2 MESURES SPÉCIFIQUES	20
3.2.1 <i>L'industrie.....</i>	21

3.2.2	<i>Les services</i>	21
3.2.3	<i>Le commerce</i>	22
3.2.4	<i>L'agriculture et l'artisanat</i>	23
4	PROPOSITIONS DE MESURES ISSUES DE LA CONSULTATION DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DU SECTEUR PRIVE	24
	CONCLUSION	30
	BIBLIOGRAPHIE	31

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Structure des données collectées.....	4
Tableau 2 : Chiffre d'affaires journalier moyen par secteur d'activités.....	5
Tableau 3 : Chiffre d'affaires journalier moyen par secteur d'activités.....	6
Tableau 4 : Evolution des CA moyens journaliers à la suite de l'application des mesures gouvernementales	7
Tableau 5 : Evolution des CA journaliers moyens des entreprises enquêtées à la suite des mesures supplémentaires.....	9
Tableau 6 : Projets des entreprises face à leurs employés permanents.....	10
Tableau 7 : Réduction de personnel envisagée par les entreprises enquêtées.....	10
Tableau 8 : Répartition des enquêtés selon le niveau de baisse des commandes aux fournisseurs.....	11
Tableau 9 : Préoccupations face à la situation sanitaire.....	12

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Les secteurs d'activités les plus touchés par la mesure du couvre-feu._	8
---	---

RESUMÉ

Suite à l'annonce, par le gouvernement, des mesures restrictives de lutte contre la maladie à coronavirus, la CCI-BF a entrepris l'élaboration d'un rapport visant à mettre en exergue l'incidence économique des mesures gouvernementales de lutte contre le COVID-19 sur le secteur privé et attirer l'attention sur la nécessité de la prise de mesures de soutien au profit des acteurs économiques affectés. Il s'agissait à travers ce rapport d'évaluer d'abord l'impact des mesures gouvernementales de lutte contre la maladie à coronavirus sur l'activité économique, ensuite de présenter un benchmarking des mesures de mitigations économiques prises au niveau international et enfin de proposer des mesures d'accompagnement à prendre en faveur des entreprises pour réduire l'impact de la crise sur l'économie du pays.

Pour atteindre ces objectifs, une approche méthodologique à deux volets a été adoptée. Le premier volet a consisté à une enquête auprès d'un échantillon d'entreprises dans les deux principales villes du pays (Ouagadougou et Bobo Dioulasso) afin d'évaluer l'incidence immédiate des mesures sur le niveau de leurs activités. *Le second volet*, quant à lui, a porté sur les associations, ordres et groupements professionnels d'entreprises (AGOPE¹) afin de recueillir directement les préoccupations de leurs membres en lien avec les mesures prises par le gouvernement et leurs propositions ou suggestions y relatives. Une correspondance signée du Président de la CCI-BF a été envoyée à 250 AGOPE. Leurs contributions ont complété les résultats issus de la collecte auprès des chefs d'entreprises.

Evaluation de l'impact économique des mesures gouvernementales

Impact sur le volume d'activités des entreprises

Les données de l'enquête montrent qu'en dépit de la crise sécuritaire que connaît le pays, un espoir initial de reprise de l'activité économique animait les entreprises burkinabés en début d'année 2020.

Cet espoir s'est effondré dès l'apparition du COVID-19 et l'entrée en vigueur des premières mesures gouvernementales de lutte contre le COVID-19 à la fin du 1^{er} trimestre 2020 soit le 21 mars (couvre-feu, fermeture des frontières terrestres et

¹ L'accent a été mis sur les fédérations, unions et groupement syndicaux de chefs d'entreprises du commerce, de l'industrie, de l'artisanat, des services et du secteur informel.

aériennes et restrictions concernant les débits de boissons, les salles de cinéma, de jeux et de spectacles, les restaurants). En effet, durant les quatre (4) premiers jours d'entrée en vigueur de ces mesures, le chiffre d'affaires moyen journalier des entreprises a connu une baisse de 86,9%. Une analyse détaillée par activité montre que la baisse du chiffre d'affaire est particulièrement observée dans l'exploitation des salles de ciné (-96%), des boutiques et super marchés (-95,2%), des boites de nuit (-94,7%), des salles de spectacles (-87,2%), des salles de jeux et d'argent (-86, 1%), des restaurants et kiosques (-80,1%), des maquis, etc.

Par ailleurs, avec l'entrée en vigueur des mesures supplémentaires, en dehors des boutiques et super marchés², les données de l'enquête montrent que tous les autres secteurs d'activités envisagent une dégradation de leur situation.

Impact sur les emplois et les approvisionnements.

Face à la réduction du niveau de leurs activités, de nombreuses entreprises n'excluent pas l'éventualité de se séparer de certains de leurs employés. En effet, sur ce sujet, 98,04% des entreprises disent tendre vers une révision à la baisse du nombre de leurs employés permanents tout en se refusant systématiquement le recours à des temporaires.

Aussi, nombreuses sont les entreprises enquêtées qui affirment avoir déjà réduit ou envisagent une réduction des commandes de marchandises ou de matières premières auprès de leurs fournisseurs habituels. En effet, plus de 61% des entreprises enquêtées envisagent une réduction de plus de 50% des commandes adressées à leurs fournisseurs et près du quart des entreprises une réduction de plus de 80%.

Préoccupations du secteur privé face aux mesures de lutte contre le COVID-19

Sur les 250 AGOPE consultées, 45 ont transmis leurs préoccupations ainsi que leurs suggestions de mesures d'accompagnement. Ainsi, la synthèse des principales préoccupations est la suivante :

- la baisse drastique des recettes des entreprises et liés aux mesures de restriction annoncées et l'arrêt forcé d'activités de certaines entreprises

² Cela s'explique par la ruée des clients des marchés et yaars vers les boutiques de quartiers et les supers marchés dans l'optique de constituer des réserves en cas de mesures plus drastiques telles que le confinement général.

- les incertitudes sur la durée de la crise sanitaire, donc des incertitudes sur la capacité de résilience si cette crise sanitaire est longue
- la rupture des chaînes d’approvisionnement, difficultés d’accès aux produits de base et baisse des cours de matières premières, pourrissement de la matière première
- l’absence de cellule d’information et de conseil pour les entreprises touchées par la crise
- les difficultés pour faire face aux obligations contractuelles et charges fixes (loyer, électricité, eau, salaires, dettes, impôts et taxes, pénalités).

De nombreuses autres préoccupations spécifiques liés à la fermeture des restaurants, débits de boisson et salles de spectacles, à la fermeture des frontières, des marchés et yaars, à la mise en quarantaine de certaines villes et à la suspension des transports interurbains ont été relevées.

Propositions de mesures d’accompagnement issues de l’enquête auprès des entreprises

En s’appuyant sur les résultats des analyses ci-dessus et d’un benchmarking des mesures adoptées par les gouvernements des pays affectés par la maladie dans le monde, les mesures d’accompagnement ci-après ont été proposées pour servir de base de réflexion et de prise de décision pour les pouvoirs publics.

Des mesures générales visant à :

- *Assouplir les obligations fiscales* (report des délais de déclaration et de paiement des impôts et taxes, TPA, TVA, droits d’enregistrement et de timbre des marchés publics, exonération, réduction du prix du carburant)
- *Accroître les crédits octroyés aux entreprises*
- *Réduire la charge des services extérieurs* (annulation des pénalités et prise en charge des factures d’eau et d’électricité des PME et ménages)
- *Soutenir le paiement trimestriel des salaires du privé*

Des mesures spécifiques visant à soutenir les secteurs :

- *de l’industrie* (avec deux programmes de relance de 110 milliards de FCFA),
- *des services* (avec des propositions pour les secteurs des transports, l’hôtellerie et le tourisme, les bars, les boites de nuit ainsi que les salles de spectacles, les cinémas et les maquis, de la communication (exonération des droits de la TNT)

- *du commerce* (exonération des loyers des marchés et yaars, prise en charge des frais de gardiennage, réaménagement des horaires du couvre-feu, Réouvertures alternées des boutiques des marchés et yaars)
- *de l'agriculture* (augmentation du niveau de subvention des intrants agricoles, vente de vivres à prix sociaux par la SONAGESS)
- *du médicament et de la pharmacie* (création d'un fonds de 2 milliards de FCFA de soutien aux initiatives nationales de productions pharmaceutiques)
- *de la culture* (suppression des impôts et taxes, promotion des activités culturelles sur les médias publics audio visuels pour une période de six (06) mois, mise en place d'un mécanisme de soutien matériel et financier aux activités culturelles affectées).

Au-delà de ces propositions, la consultation des organisations professionnelles a permis de relever d'autres de nombreuses autres suggestions de mesures qui visent entre autres à :

- Permettre la continuité de l'approvisionnement en biens et services
- Amortir le choc pour les PME/PMI
- Poser les bases d'une relance des affaires
- Apaiser le climat socioéconomique
- Mettre en place un dispositif de pilotage du volet économique de la crise

Conclusion

A la lumière des propositions du secteur privé, d'importantes ressources financières sont à mobiliser et la contribution de tous les acteurs est à solliciter notamment pour une frange importante de la population (travailleurs informels) non interrogés dans cette étude.

Mais plus qu'une crise, la pandémie à coronavirus doit être une opportunité pour l'économie burkinabè de se tracer de nouveaux sillons pour son émergence. C'est maintenant qu'il faut engager la réflexion pour le profil souhaité de l'économie burkinabé dans les années à venir.

INTRODUCTION

Le Burkina Faso, à l'instar d'autres pays dans le monde fait actuellement face à l'épidémie du COVID 19 avec à ce jour plus de deux cents (200) personnes déjà infectées. Et comme il fallait s'y attendre, les conséquences d'un ralentissement de l'économie mondiale s'annoncent avec un effet exacerbé qui se pointe à l'horizon avec certitude sur les économies en développement comme celle du Burkina Faso.

Cette situation impose avec urgence la nécessité pour le Gouvernement de prendre des mesures pour contenir les effets de la conjoncture actuelle sur l'économie au regard de la fragilité du front social déjà en ébullition.

C'est suite aux orientations de la dernière session du Conseil des Ministres du 25 mars 2020 que ce rapport est élaboré afin de mettre à la disposition du Gouvernement des informations sur l'incidence économique des mesures prises dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 et pour la prise de mesures d'accompagnement au profit des acteurs économiques affectés.

Il s'agira de façon spécifique de :

- Evaluer l'impact des mesures gouvernementales de lutte contre la maladie à coronavirus sur l'activité économique ;
- Présenter un benchmarking des mesures de mitigations économiques prises au niveau international ;
- Proposer des mesures d'accompagnement à prendre en faveur des entreprises pour éviter une quasi-faillite de l'économie.

1 EVALUATION DE L'IMPACT ÉCONOMIQUE DES MESURES GOUVERNEMENTALES

1.1 Méthodologie de collecte des données

Pour évaluer l'impact des mesures prises par le gouvernement sur l'activité économique, une approche méthodologique à deux volets a été adoptée. Le premier volet a consisté à une enquête auprès d'un échantillon d'entreprises dans le but d'évaluer l'incidence immédiate des mesures sur le niveau de leurs activités.

Le second volet, quant à lui a porté sur les associations, ordres et groupements professionnels d'entreprises (AGOPE). Le but de ce second volet de notre approche était de recueillir directement les préoccupations des membres de ces organisations en lien avec les mesures prises par le gouvernement et leurs propositions ou suggestions y relatives.

Au niveau des entreprises, il s'est agi de réaliser une collecte de données à partir d'un échantillon optimal d'entreprises dans les deux principales villes du pays que sont Ouagadougou et Bobo Dioulasso.

Quant aux AGOPE³, une correspondance signée du Président de la CCI-BF leur a été envoyée par courrier électronique (à une liste de 250 AGOPE), au regard de l'urgence de la situation, en vue de recueillir leurs préoccupations et leurs propositions relatives à l'impact des mesures gouvernementales de lutte contre le COVID-19 sur les activités de leurs membres. Leurs contributions feront l'objet d'analyse et compléteront les résultats issus de la collecte auprès des chefs d'entreprises.

1.1.1 Présentation de la base de sondage

La base de sondage est issue du Fichier National des Entreprises et Regroupements d'Entreprises (Fichier NERE). Il s'agit d'un rapprochement entre la base de données globale de la Direction Générale des Impôts, celle de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et celle des Centres de Formalités des Entreprises (CEFORE) à la date du 31/12/2019.

En effet la base de la DGI permet de classer les entreprises suivant leur taille (régime d'imposition et chiffre d'affaires) ; celle de la CNSS donne les effectifs de salariés permanents et temporaires et la base CEFORE qui utilise la même nomenclature d'activités que la CCI-BF permet de distinguer les entreprises immatriculées au RCCM de celles qui ne le sont pas.

Ainsi, la base obtenue après recoupement des informations sur les quatre bases citées ci-dessus compte 118.086 entreprises réparties en 605 activités principales selon la nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA).

³ L'accent a été mis sur les fédérations, unions et groupement syndicaux de chefs d'entreprises du commerce, de l'industrie, de l'artisanat, des services et du secteur informel.

Il a fallu par la suite extraire dans cette base primaire, les entreprises qui mènent habituellement /principalement leurs activités la nuit et qui sont les premières à être concernées par l'instauration du couvre-feu et celles qui sont touchées par les mesures gouvernementales de lutte contre le COVID-19 qui ont été prises. L'objectif est de disposer d'une base par activité principale, par régime d'imposition et par ville en vue de réaliser un échantillon pour la collecte.

1.1.2 Taille de l'échantillon

La méthode de sondage utilisée dans le cadre cette étude a été un échantillonnage aléatoire pondéré. Le choix de cette méthode se justifie par l'existence de statistiques sur les entreprises à travers le fichier NERE et la base de données des entreprises disponible au service des impôts.

Par ailleurs, la répartition de l'échantillon par secteur d'activité s'est faite. La formule utilisée pour le sondage aléatoire se présente comme suit :

$$n = \frac{N}{1 + \frac{e^2 N}{Z^2 * p(1 - p)}}$$

Avec :

N le nombre total d'entreprises ; **p** La prévalence de la variable d'intérêt ; **e** l'erreur relative souhaitée ; **Z** : quantile loi normale 95%.

En tenant compte du taux de non réponse **r**, la taille de l'échantillon a été ajustée à partir de la formule suivante :

$$n = (1 + r) * \frac{N}{1 + \frac{e^2 N}{Z^2 * p(1 - p)}}$$

En absence d'informations a priori sur l'impact de la crise qui est la variable d'intérêt, la situation avec la grande variabilité a été retenue. Et cette situation est obtenue quand **p= 0.5**.

Dans ces conditions l'échantillon devient : $n = (1 + r) * \frac{N}{1 + Ne^2}$

Dans le calcul de l'échantillon, l'erreur relative **e** est fixée à 4%, et le taux de non réponse **r** à 15%.

Ainsi, la taille optimale est de 602 entreprises à enquêter dont 80% à Ouaga et 20% à Bobo Dioulasso.

1.1.3 Présentation des données collectées

L'enquête a été réalisée par une équipe de trente (30) enquêteurs et cinq (05) superviseurs dont 25 enquêteurs et quatre (04) superviseurs dans la ville de Ouagadougou et cinq (05) enquêteurs et un (01) superviseur dans la ville de Bobo-Dioulasso. Elle s'est déroulée au cours de la journée du 25 mars 2020 simultanément dans les deux villes. Le tableau ci-dessous présente la structure de données collectées par secteur d'activités identifiées.

Tableau 1 : Structure des données collectées

Activités	Villes		Total général
	Bobo-Dioulasso	Ouagadougou	
Autres activités	1	60	61
Boîtes de nuits	5	17	22
Boulangeries	4	26	30
Boutiques/supers marchés	8	99	107
Grillades de viande	5	54	59
Maquis/Bars/buvettes	16	75	91
Restaurants/kiosques	7	87	94
Salles de cinéma	2	1	3
Salles de jeux et d'argent	2	25	27
Salles de spectacles	1	2	3
Sociétés de transport	14	16	30
Vidéoclubs/Canal+	6	28	34
Total général	71	490	561

Source : Enquête impact COVID-19/CCI-BF/2020

1.2 Impact sur le volume d'activité des entreprises

1.2.1 *Un espoir initial de début d'année de reprise de l'activité économique malgré la situation sécuritaire*

Les données de l'enquête rapide auprès des entreprises montrent une bonne perspective dans la tenue de l'activité économique au Burkina Faso malgré la crise sécuritaire que connaît le pays. En effet, il ressort qu'en moyenne les entreprises présentaient des prévisions optimistes de leurs activités pour l'année 2020. Pour l'échantillon d'entreprises enquêtées, la prévision moyenne du chiffre d'affaires 2020 est de plus de 100 millions de francs CFA contre un chiffre d'affaires moyen réalisé en 2019 d'environ 68 millions de francs CFA.

Tableau 2 : Chiffre d'affaires journalier moyen par secteur d'activités

Tranche de chiffre d'affaires	Pourcentage du total	CA moyen en 2019	Moyenne des prévisions de CA en 2020
]0 - 15 millions]	70,9%	3 733 051	4 592 495
]15 millions - 50 millions]	13,9%	29 700 329	28 892 813
]50 millions - 1 milliard]	14,5%	170 573 962	170 437 097
]1 milliard - Plus]	0,7%	5 005 772 775	8 121 265 178
TOTAL	100,0%	68 132 509	100 788 805

Source : Enquête impact COVID-19/CCI-BF/2020.

Cette progression envisagée du volume d'activités proviendrait essentiellement des micros et petites entreprises (CA inférieur à 15 millions) d'une part et des grandes entreprises (CA supérieur à un milliard) d'autre part.

1.2.2 Un choc précurseur violent

Les premières mesures gouvernementales de lutte contre le COVID-19 qui ont un impact sur l'activité économique sont entrées en vigueur le 21 mars 2020 pour une période d'au moins deux semaines. Afin de mesurer l'impact de ces mesures sur le niveau de l'activité économique, l'étude s'est basée sur l'évolution du chiffre d'affaires journalier des entreprises sur les premiers jours qui ont suivi l'entrée en vigueur de ces mesures.

Le tableau ci-dessous présente le chiffre d'affaires journalier moyen réalisé par les entreprises de l'échantillon enquêté selon le secteur d'activités. **Le chiffre d'affaires journalier moyen s'établit à 606 831 francs CFA pour l'ensemble des entreprises de l'échantillon.**

Tableau 3 : Chiffre d'affaires journalier moyen par secteur d'activités

Étiquettes de lignes	Effectifs	Pourcentage	CA journalier moyen
Autres activités	54	9,6%	372 849
Boîtes de nuits	22	3,9%	343 333
Boulangeries	30	5,3%	490 125
Boutiques/super marchés	108	19,3%	2 110 981
Grillades de viande	59	10,5%	73 898
Maquis/Bars/buvettes	91	16,2%	126 802
Restaurants/kiosques	97	17,3%	98 433
Salles de ciné	3	0,5%	23 500
Salles de jeux et d'argent	30	5,3%	1 038 483
Salles de spectacles	3	0,5%	44 167
Sociétés de transport	30	5,3%	452 538
Vidéoclubs/Canal+	34	6,1%	28 191
Total général	561	100,0%	606 831

Source : Enquête impact COVID-19/CCI-BF/2020.

L'enquête auprès des entreprises a été réalisée au cours de la journée du 25 mars 2020. Lors de cette enquête il a été demandé aux acteurs économiques rencontrés de communiquer les chiffres d'affaires qu'ils ont réalisé sur les quatre derniers jours d'activités à savoir les 21, 22, 23 et 24 mars 2020, qui coïncident avec l'application des mesures de couvre-feu, de fermeture des frontières et autres restrictions concernant les établissements accueillant du public.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des chiffres d'affaires moyens journaliers des entreprises par secteur d'activités au cours des quatre premiers de jours d'application des mesures gouvernementales, hors mis les mesures d'arrêts des transports de personnes, de fermeture des marchés et yaars et de mise en quarantaine des villes affectées.

Tableau 4 : Evolution des CA moyens journaliers à la suite de l'application des mesures gouvernementales

Secteurs d'activités	Effectifs enquêtés (%)	CA moyen journalier	CA moyen journalier suite au couvre-feu	Baisse des CA moyens journaliers (%)
Autres activités	9,6%	372 849	183 242	50,9%
Boîtes de nuits	3,9%	343 333	18 273	94,7%
Boulangeries	5,3%	490 125	245 500	49,9%
Boutiques/super marchés	19,3%	2 110 981	101 444	95,2%
Grillades de viande	10,5%	73 898	33 966	54,0%
Maquis/Bars/buvettes	16,2%	126 802	32 330	74,5%
Restaurants/kiosques	17,3%	98 433	19 562	80,1%
Salles de ciné	0,5%	23 500	833	96,5%
Salles de jeux et d'argent	5,3%	1 038 483	143 850	86,1%
Salles de spectacles	0,5%	44 167	5 667	87,2%
Sociétés de transport	5,3%	452 538	147 704	67,4%
Vidéoclubs/Canal+	6,1%	28 191	12 676	55,0%
Total général	100,0%	606 831	79 359	86,9%

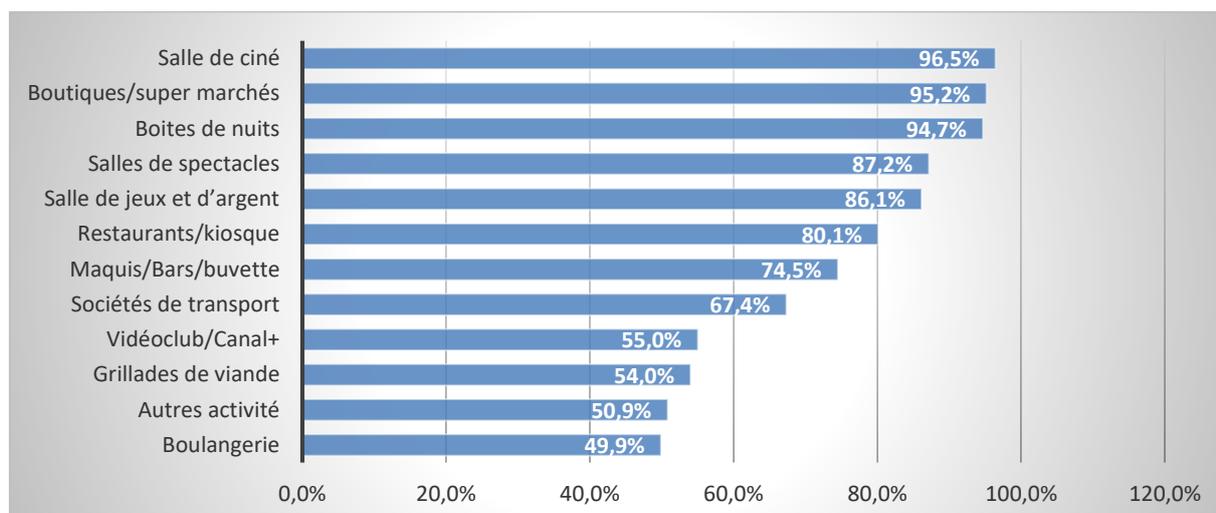
Source : Enquête impact COVID-19/CCI-BF/2020.

Il ressort qu'à la suite de l'application de la première vague de mesures qui concernent l'instauration du couvre-feu, la fermeture des frontières terrestres et aériennes et les restrictions concernant les débits de boissons, les salles de cinéma, de jeux et de spectacles, les restaurants le chiffre d'affaires moyen journalier des entreprises est passé de **606 831** francs CFA à **79 359** francs CFA, soit une baisse de **86,9%**.

Dans cette tendance, cela correspondrait en moyenne à une perte d'environ 13,6% du chiffre prévisionnel de 2020 des entreprises, chaque mois.

La baisse de l'activité est particulièrement observée dans des activités comme l'exploitation des salles de ciné (-96%), les boutiques et super marchés (-95,2%), les boîtes de nuit (-94,7%), les salles de spectacles (-87,2%), les salles de jeux et d'argent (-86, 1%), les restaurants et kiosques (-80,1%), les maquis, bars et buvettes (-74,5%).

Graphique 1 : Les secteurs d'activités les plus touchés par la mesure du couvre-feu.



Source : Enquête impact COVID-19/CCI-BF/2020.

Dans la perspective de l'entrée en vigueur annoncée des autres mesures concernant notamment les transports de personnes, la fermeture des marchés et yaars, la mise en quarantaine des villes affectées, il a été demandé aux enquêtés d'évaluer, avec les mesures supplémentaires annoncées, l'impact global potentiellement sur leurs activités.

Il ressort que même si globalement, avec l'entrée en vigueur des mesures supplémentaires, l'on constate une amélioration du CA moyen global des entreprises enquêtées, force est de reconnaître que cela est lié à un biais d'échantillonnage dans la mesure où l'échantillon de l'enquête connaît une sous-représentation des entreprises opérant au sein des marchés et yaars. En effet, seules les boutiques et super marchés connaissent une amélioration de leur chiffre d'affaires à la suite des mesures élargies. Cela s'explique par la ruée des clients des marchés et yaars vers les boutiques de quartiers et les supers marchés et le besoin de constitution de provisions de réserves en cas de mesures plus drastiques telles que le confinement général.

Tableau 5 : Evolution des CA journaliers moyens des entreprises enquêtées à la suite des mesures supplémentaires

Secteurs d'activités	CA moyen journalier	CA moyen journalier après couvre-feu	CA moyen journalier mesures élargies
Autres activités	372 849	183 242	109 055
Boîtes de nuits	343 333	18 273	9 318
Boulangeries	490 125	245 500	160 333
Boutiques/supers marchés	2 110 981	101 444	302 889
Grillades de viande	73 898	33 966	18 059
Maquis/Bars/buvettes	126 802	32 330	17 522
Restaurants/kiosques	98 433	19 562	9 657
Salles de cinéma	23 500	833	667
Salles de jeux et d'argent	1 038 483	143 850	33 550
Salles de spectacles	44 167	5 667	5 667
Sociétés de transport	452 538	147 704	8 333
Vidéoclubs/Canal+	28 191	12 676	9 508
Total général	606 831	79 359	87 571

Source : Enquête impact COVID-19/CCI-BF/2020

En dehors des boutiques et super marchés, les données de l'enquête montrent que tous les autres secteurs d'activités envisagent une dégradation de leur situation avec l'entrée en vigueur des mesures supplémentaires.

1.3 Impact sur les emplois

Face à la réduction du niveau de leurs activités, de nombreuses entreprises n'excluent pas l'éventualité de se séparer de certains de leurs employés. En effet, sur ce sujet, 98,04% des entreprises disent tendre vers une révision à la baisse du nombre de leurs employés permanent tout en se refusant systématiquement le recours à des employés temporaires.

Tableau 6 : Projets des entreprises face à leurs employés permanents.

Libelle	Nombre d'entreprises enquêtées	Pourcentage
Baisse	550	98,04%
Hausse	11	1,96%
Total général	561	100,00%

Source : Enquête impact COVID-19/CCI-BF/2020

Globalement, il ressort des données de l'enquête que les réductions d'effectifs envisagées en cas d'enlisement de la situation dépasseraient la moitié. Elle serait en moyenne de 6 (5,7) employés sur un effectif moyen de 9 (8,5).

L'analyse des réductions moyennes des effectifs par secteur d'activités montre que les secteurs les plus affectés par les réductions d'effectifs sont les maquis, bars et buvettes, les vidéoclubs, les boîtes de nuits et restaurants et kiosques et les sociétés de transports.

Tableau 7 : Réduction de personnel envisagée par les entreprises enquêtées

Étiquettes de lignes	Nombre d'entreprises enquêtées	Valeur relative	Moyenne Personnel permanent	Réduction moyenne personnel permanent
Autres activités	54	9,6%	4,6	2,5
Boîtes de nuits	22	3,9%	15,2	10,4
Boulangeries	30	5,3%	24,0	2,0
Boutiques/supers marchés	108	19,3%	4,9	1,0
Grillades de viande	59	10,5%	4,5	2,0
Maquis/Bars/buvettes	91	16,2%	8,1	7,9
Restaurants/kiosques	97	17,3%	4,7	3,1
Salles de cinéma	3	0,5%	4,3	2,0
Salles de jeux et d'argent	30	5,3%	33,8	1,0
Salles de spectacles	3	0,5%	9,3	
Sociétés de transport	30	5,3%	12,2	8,6
Vidéoclubs/Canal+	34	6,1%	1,8	1,2
Total général	561	100,0%	8,5	5,7

Source : Enquête impact COVID-19/CCI-BF/2020

1.4 Impact sur les approvisionnements

Conséquence directe de la baisse du niveau d'activité, nombreuses sont les entreprises enquêtées qui affirment avoir déjà réduit ou affirment envisager une réduction des commandes de marchandises ou de matières premières auprès de leurs fournisseurs habituels.

Tableau 8 : Répartition des enquêtés selon le niveau de baisse des commandes aux fournisseurs

Intervalles de baisse des commandes	Nombre d'entreprises	Pourcentage
0-9	7	1,25%
10-19	30	5,35%
20-29	51	9,09%
30-39	50	8,91%
40-49	45	8,02%
50-59	83	14,80%
60-69	43	7,66%
70-79	48	8,56%
80-89	31	5,53%
90-100	139	24,78%
Sans réponse	34	6,06%
Total général	561	100,00%

Source : Enquête impact COVID-19/CCI-BF/2020

Il ressort du tableau ci-dessus que plus de 61% des entreprises enquêtées envisage une réduction de plus de 50% des commandes adressées à leurs fournisseurs et près du quart une réduction de plus de 80%.

1.5 Impacts sur le secteur du transport routier

Ce point résulte d'une contribution de la Fédération Nationale des Acteurs du Transport Routier (FENAT) qui présente les caractéristiques suivantes :

- une organisation de 23 sociétés de transport, membres ;
- un effectif de 3 500 emplois directs ;
- un parc de plus de 800 autobus ;
- un encours global de prêts auprès des banques (à évaluer plus finement) qui pourrait atteindre les 10 milliards FCFA ;
- un chiffre d'affaires global annuel compris entre 40 milliards et 55 milliards FCFA ;

- une contribution au PIB entre 22 milliards et 30 milliards FCFA en termes de valeur ajoutée produite ;
- les conséquences de la crise sont considérables pour les acteurs, avec :
- une perte mensuelle de chiffre d'affaires comprise entre 3,3 milliards et 4,6 milliards FCFA ;
- une contribution à l'économie nationale (PIB) compromise, entre 1,8 et 2,5 milliards FCFA, en termes de valeur ajoutée ;
- une masse salariale mensuelle de 333 millions à 460 millions FCFA, compromise, avec ses répercussions sociales ;
- des impôts et taxes mensuelles compromises, de l'ordre de 43 à 60 millions FCFA ;
- une incapacité à faire face aux échéances bancaires ;
- une incapacité à faire face aux charges de fonctionnement ;
- globalement, une exploitation compromise, sur la durée de la crise.

1.6 Principales préoccupations du secteur privé face aux mesures gouvernementales

Comme indiqué dans la méthodologie, plus de 200 associations et groupements professionnelles du secteur privé ont été consultés dans le cadre de cette étude, dans le but de recueillir les préoccupations ainsi que les suggestions de mesures d'accompagnement du monde des affaires face aux mesures gouvernementales de lutte contre le COVID-19. A l'issue de ce processus de consultation 45 organisations professionnelles ont bien voulu transmettre leurs contributions à la CCI-BF. Le tableau ci-dessous présente la synthèse des principales préoccupations relevées par les organisations du secteur privé et qui sont en lien avec les différentes mesures prises par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre le COVID-19.

Tableau 9 : Préoccupations face à la situation sanitaire

N°	Volets	Préoccupations (impact des mesures)
1	Des préoccupations générales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ les commerçants doivent continuer d'honorer leurs charges (impôts et taxes, pénalités pour les Petites Moyennes entreprises), comme si de rien n'était ▪ la survie de chaque opérateur économique ▪ le souhait que la nation ne soit pas frappée d'un grand deuil vu l'insuffisance d'infrastructures sanitaires ▪ l'absence de main d'œuvre pour le travail de nuit ▪ le pourrissement de la matière première ▪ le manque de trésorerie de la PME/PMI qui rencontre déjà des difficultés d'accès aux financements bancaires ▪ les difficultés pour faire face aux obligations contractuelles et aux charges fixes (loyer, électricité, eau) ▪ les difficultés pour maintenir les rémunérations fixes des travailleurs notamment les commerciaux déjà formés

N°	Volets	Préoccupations (impact des mesures)
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ l'instauration du couvre-feu réduit la rentabilité de l'entreprise qui travaillait ordinairement de 08 à 21 h ▪ beaucoup d'entreprises fonctionnent la nuit ▪ la difficulté à s'approvisionner pour certaines matières premières au Burkina ou dans la sous-région ▪ les incertitudes sur la durée de la crise sanitaire, donc des incertitudes sur la capacité de résilience si cette crise sanitaire est longue ▪ l'arrêt des commandes ▪ la fermeture de certaines boutiques, entreprises et usines, mettant le personnel au chômage technique ▪ l'amplification de la morosité des affaires moroses avec la situation sécuritaire qui était déjà une grande préoccupation ▪ le ralentissement général des activités économiques au niveau national et international ; ▪ la rupture des chaînes d'approvisionnement, difficultés d'accès aux produits de base et baisse des cours de matières premières ; ▪ la baisse drastique des recettes des entreprises ; ▪ le manque de liquidités pour financer les salaires et honorer le paiement des créances ; ▪ l'incapacité de travailler : travail effectué à l'extérieur pour la plupart des MPME burkinabè ▪ l'affaiblissement des capacités d'exécution des contrats ▪ la réorganisation du mode de travail ▪ l'absence de cellule d'information et de conseil pour les entreprises touchées par la crise ▪ le manque d'accompagnement des gouvernants face à cette situation ▪ le manque d'anticipation des gouvernants de notre pays face à ce fléau qui mine le secteur du commerce ▪ les incertitudes sur les actions gouvernementales après la crise sanitaire pour une véritable relance économique qui ne sera pas perturbée par l'agenda politique
2	Préoccupations liées à la fermeture des restaurants, débits de boisson, salles de spectacle	<ul style="list-style-type: none"> ▪ l'arrêt des activités ▪ la mévente chez les maraîchaiculteurs chargés d'approvisionner les restaurants et débits de boisson ▪ la réduction du chiffre d'affaires de près de 50% des PME du secteur considérant la période de chaleur (mars-juin) et les détente nocturnes des populations ▪ la difficulté pour le paiement des factures (eau, électricité), impôts, salaires, loyer, traites bancaires et autres charges...
3	Préoccupations liées à la fermeture des frontières, quarantaine de certaines villes et suspension des transports interurbains	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Arrêt total et partiel des activités des entreprises utilisant faiblement ou pas du tout les TIC ▪ Blocage de certaines commandes déjà faites dans les différentes frontières ▪ Augmentation des frais de séjour pour certains opérateurs en voyage d'affaires et pour leurs marchandises ▪ Réduction du nombre d'arrivée de touristes et des ventes de produits artisanaux. ▪ Arrêt de travail de nombreux artisans ▪ Perte des recettes d'exportation de plus de 0,5 milliard en un mois pour l'interprofession mangue ▪ Conséquences désastreuses sur l'industrie du transport et du tourisme

N°	Volets	Préoccupations (impact des mesures)
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Difficulté d'accès au site de dépôt de la SONABHY par les transitaires et le personnel du fait de la mise en quarantaine de la ville de Ouagadougou. Bingo étant exclu de la zone de quarantaine
4	Préoccupations liées à la fermeture des marchés et yaars	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fermeture du point de vente principale de la mangue ▪ Péréemption d'un certain nombre de produits périssables (légumes, fruits, produits laitiers, etc.) ; ▪ Perte sèche pour les vendeurs de produits maraichers disposant de grands stocks et n'ayant pas de dispositif de conservation de leurs produits ▪ Cumul de stocks dans les industries agroalimentaires approvisionnant les marchés fermés ▪ Réduction de l'offre de certains produits alimentaires entraînant la flambée de leurs prix
5	Préoccupations liées aux conséquences à court et moyen termes des mesures prises	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inflation économique liée aux difficultés d'approvisionnement ▪ Mise au chômage technique et/ou licenciement des employés par faute de travail ▪ Insolvabilité et accumulation des dettes de la part des Micros, Petites et Moyennes Entreprises qui menacent fortement leur survie ▪ Perte estimée à 3 000 000 000 FCFA pour l'interprofession mangue ▪ Augmentation de la pauvreté et dégradation du bien-être social ▪ Baisse drastique de la demande ▪ Diminution et faible diversification de l'offre ▪ Baisse drastique de la croissance économique

2 BENCHMARKING DES MESURES DE MITIGATION DES EFFETS ECONOMIQUES DU COVID-19 PRISES AU NIVEAU INTERNATIONAL

Face aux effets dévastateurs au plan économique des mesures de lutte contre le COVID-19, la plupart des pays affectés par la pandémie adoptent des mesures économiques de mitigation de ces effets. Cette partie fait une synthèse des mesures d'accompagnement des entreprises, prises par certains pays.

2.1 Mesures prises par la chine, foyer de l'épidémie

Avec une réduction drastique des cas de nouvelles contaminations au coronavirus en Chine, une lueur d'espoir pointe quant au redémarrage de l'économie de ce pays d'où est partie la pandémie.

Malgré les signes d'une timide reprise économique, des millions de très petites entreprises (TPE) et des petites et moyennes entreprises (PME) sont menacées de faillite.

Seulement 30 % des PME auraient repris leur activité selon le ministère de l'industrie. Face à ce qui menace la charpente de l'économie chinoise (60% des entreprises sont des PME), le Gouvernement central multiplie les initiatives. En plus d'une panoplie

d'instruments monétaires, la Banque centrale chinoise a injecté près de 200 milliards d'euros de liquidités dans le système bancaire à l'effet de faciliter l'accès des PME aux crédits. Elle a aussi assoupli les obligations de fonds propres pesant sur les banques commerciales afin qu'elles augmentent les crédits aux entreprises.

Sur instigation du Gouvernement central, les provinces et municipalités ont pris elles aussi des mesures de soutien à l'économie. Ces mesures portent essentiellement sur les reports des délais de paiement de taxes et de cotisations d'assurance sociale.

Le Gouvernement a également demandé aux bailleurs de faire preuve de souplesse dans la perception de loyers en faveur des entreprises privées.

Il devrait rapidement annoncer un plan de construction d'infrastructures qui va injecter l'équivalent de 368 milliards d'euros dans l'économie.

2.2 Mesures prises par certains pays européens

A l'instar de l'Amérique et de la Chine, l'Europe a pris la mesure des conséquences économiques dommageables du COVID-19. Ainsi, les Chefs d'Etat européens ont donné mandat aux Ministres des finances pour proposer dans un délai de deux semaines un plan coordonné de soutien à l'économie européenne. En attendant cette stratégie coordonnée, chaque pays a déjà entrepris des mesures d'urgence pour faire face à la crise. Les plans les plus emblématiques sont ceux de la France, de l'Allemagne, de l'Espagne, de l'Italie et de la Belgique.

2.2.1 La France

En France, le Gouvernement a décidé de ce qui suit :

- le report des délais de paiement d'échéances sociales et fiscales ;
- des remises d'impôts directs pour les entreprises en grande difficultés sur la base d'un examen au cas par cas ;
- le report du paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité pour les petites entreprises en difficulté ;
- une aide allant jusqu'à 1 500 euros pour les très petites entreprises, les indépendants, les professions libérales et les micro-entrepreneurs les plus touchés grâce au fonds de solidarité financé par l'Etat et les Régions ;
- la mobilisation de l'Etat à hauteur de 300 milliards d'euros pour garantir des lignes de trésorerie bancaires dont les entreprises pourraient avoir besoin à cause de l'épidémie ;
- un soutien de l'Etat et de la Banque de France (médiation du crédit) pour négocier avec les banques un rééchelonnement des crédits bancaires
- le maintien de l'emploi dans les entreprises par le dispositif de chômage partiel simplifié et renforcé ;
- l'appui au traitement d'un conflit avec des clients ou fournisseurs par le Médiateur des entreprises ;

- la reconnaissance par l'Etat et les collectivités locales du coronavirus comme un cas de force majeure pour leurs marchés publics. En conséquence, pour tous les marchés publics d'Etat et des collectivités locales, les pénalités de retard ne seront pas appliquées.

2.2.2 L'Allemagne

Face aux enjeux économiques de la crise, l'Allemagne a renoncé à son orthodoxie financière qui bannissait tout déficit budgétaire de plus de 0,35% de son produit intérieur brut. Elle a alors adopté un plan de 1100 milliards d'euros pour soutenir l'économie.

Le plan prévoit un fonds de secours aux grandes entreprises et une augmentation conséquente des moyens de la KfW pour lui permettre de garantir les prêts.

Il est envisagé des mesures de recapitalisation ou de nationalisation partielles des grandes entreprises. Ce plan prévoit également un recours au chômage partiel qui pourrait toucher plus de 2,5 millions de travailleurs. Il en est de même pour les PME et les indépendants qui pourraient aussi bénéficier de report de paiement de loyers. Le budget supplémentaire prévoit 156 milliards d'euros de dépenses en plus. Un tiers est destiné aux travailleurs indépendants et petites entreprises pour réduire leurs difficultés.

Des mesures sociales prévoient un report de paiement pour les loyers des personnes privées, un assouplissement des règles du chômage partiel et un soutien aux hôpitaux.

2.2.3 La Belgique

Le Gouvernement belge prévoit un effort financier de l'ordre de 10 milliards d'euros. Une grande partie portera sur les reports d'impôts directs et le recours au chômage temporaire.

2.2.4 L'Italie

L'Italie a annoncé un plan de 25 milliards d'euros destiné à injecter de la liquidité dans le système bancaire et à soutenir le maintien des emplois. Le Gouvernement réfléchit également à la nationalisation de certaines grandes entreprises.

2.2.5 L'Espagne

Le plan de soutien lancé par le Gouvernement espagnol est de l'ordre de 200 milliards d'euros dont 100 milliards destinés à garantir les prêts aux entreprises touchées par la crise. Ce plan prévoit également financer le recours au chômage partiel. Les entreprises qui y recourent pourraient être exonérées du paiement des cotisations patronales tandis

que les salariés concernés bénéficieront d'allocations chômage, même s'ils n'ont pas cotisé suffisamment selon le système normal.

2.3 Mesures prises par les Etats-Unis et le Canada

L'Amérique du Nord est elle aussi durement frappée par la crise du COVID-19. Alors que les cas de contamination au Canada et aux Etats Unis continuent de grimper, les Gouvernements ont mis en place des plans de soutien à l'économie.

Au Canada, le Gouvernement a mis sur pied un plan d'intervention économique qui touche toutes les cibles vulnérables du pays. Ce plan s'adresse aussi bien aux personnes privées vulnérables qu'aux entreprises.

Pour les entreprises, on note les mesures suivantes :

- la prolongation du programme de travail partagé destiné aux employés qui acceptent de réduire leurs heures de travail ;
- les subventions salariales aux petites entreprises pouvant aller jusqu'à 75% sur trois mois ;
- la mise en place d'un programme de crédits aux entreprises visant à améliorer l'accès aux financements des entreprises canadiennes solvables dont le modèle commercial est viable mais qui auraient un accès limité au financement ;
- un programme de garantie des prêts auprès des banques commerciales ;
- le nouveau compte d'urgence pour les entreprises canadiennes de 25 milliards permettant aux institutions financières de financer les entreprises et les organismes à but non lucratif ;
- des prêts pour couvrir les coûts d'exploitation et les besoins en trésorerie des PME cofinancés par la Banque du Canada et les banques commerciales ;
- la baisse des taux d'intérêts.
- l'achat des prêts hypothécaires ;
- le report des délais de paiements d'impôts sur le revenu ;
- le report de versement de taxe de vente (l'équivalent de la TVA) et des droits de douanes ;
- l'augmentation des crédits aux agriculteurs et aux transformateurs de produits alimentaires.

Les Etats-Unis, quant à eux, ont lancé un vaste plan de relance économique d'environ 2 200 milliards dollars US, dénommé « Coronavirus Aid, Relief and Economic Security » (CARES). Ce plan prévoit des soutiens financiers directs de 1 200 dollars à chacune des millions de familles américaines et plus 500 dollars par enfant. Il est également question d'allonger et d'élargir l'assistance aux chômeurs, y compris aux indépendants (freelancers). Quant aux petites entreprises, elles recevront sous forme de prêt 377 milliards de dollars.

Les grandes entreprises bénéficieront d'une allocation sous forme de prêt d'un montant de 500 milliards de dollars.

2.4 Mesures prises dans certains pays africains

A l'instar d'autres contrées du monde, l'Afrique fait face aux conséquences désastreuses de la pandémie du COVID-19. A l'échelle communautaire et/ou nationale, les pays essaient d'échafauder des plans de riposte qui prennent en compte aussi bien le volet sanitaire qu'économique et social.

Ainsi, la Banque Ouest-africaine de Développement s'engage à débloquer 24 millions de dollars US en faveur de chaque Etat membres de l'UEMOA pour les aider à riposter face au COVID-19. Ce décaissement s'accompagne d'un gel des remboursements des crédits de 126 millions de dollars.

Quant à la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, elle a annoncé un ensemble de mesures devant permettre aux banques commerciales d'avoir plus de moyens pour accompagner les économies nationales en ces moments difficiles.

Au Niger, le Gouvernement a annoncé une série de mesures. Il s'agit de :

- l'exonération des droits et taxes sur les produits entrant dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 ;
- la mise en place de facilités de crédit d'enlèvement pour tout importateur qui le souhaite pour une durée de 15 à 90 jours moyennant production d'une caution bancaire ;
- le report du délai de paiement des vignettes à fin juin 2020 au lieu du 31 mars 2020 ;
- la suspension des contrôles fiscaux sur place pendant deux mois à compter du 1er avril ;
- l'exonération de la TVA sur les transports terrestres interurbains pendant la durée de suspension de l'activité et report au 1er mai pour le paiement de l'impôt synthétique ;
- la réduction du taux de la TVA sur l'hôtellerie à 10% ;
- l'application d'un taux d'amortissement de 5% au lieu de 2% sur l'hôtellerie ;
- l'exonération de l'impôt minimum forfaitaire au titre de 2019 sur l'hôtellerie ;
- la suspension des poursuites en matière de recouvrement des impôts et taxes jusqu'au 20 juin pour les agences de voyage ;
- la suspension des poursuites en matière de recouvrement des impôts et taxes pour deux (02) mois à compter du 1er avril pour les bars et débits de boisson ;
- la suspension des poursuites en matière de recouvrement des impôts et taxes pour deux (02) mois à compter du 1er avril pour les entreprises du secteur des sports et loisirs.

Le Sénégal, autre pays de l'Afrique de l'Ouest touché s'est doté d'un fonds de riposte de 1000 milliards de FCFA. Une partie de ce fonds sera dédiée au soutien à des secteurs stratégiques tels que l'hôtellerie, la restauration, les transports et la culture. Des mesures spécifiques de remise de dettes fiscales sont également à l'étude.

Le Gabon a lui aussi pris des mesures de soutien à l'économie dont :

- le report sans pénalités des échéances de dépôt des déclarations fiscales et sociales ;
- le report des échéances de paiements des impôts et taxes ;
- la suspension des contrôles fiscaux et sociaux ;
- la suspension des mesures et actions coercitives diligentées par la BEAC contre les entreprises ;
- la simplification/allègement des procédures douanières à l'importation ;
- l'arrêt des tracasseries fiscales à l'encontre des entreprises ;
- la libre circulation des produits pétroliers à l'importation et à l'exportation en vue de garantir l'approvisionnement.

3 PROPOSITIONS DE MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ISSUES DE L'ENQUETE AUPRES DES ENTREPRISES

Comme l'atteste l'évaluation de l'impact économique de la crise, des pans entiers de l'économie burkinabè sont sous haute pression. En l'absence de mesures d'accompagnement, il est fort à craindre que des milliers de PME se retrouvent dans l'incapacité de continuer leurs activités, même après la fin de l'épidémie. Cette partie du rapport fait le point des mesures d'accompagnement proposées par les entreprises à l'issue de l'enquête.

3.1 Mesures générales

De façon générale et sur la base des suggestions rendues par les entreprises enquêtées, les mesures suivantes peuvent être envisagées :

Au niveau fiscal :

- le report des délais de déclaration et de paiement des impôts et taxes jusqu'à la fin de l'épidémie et la levée des mesures gouvernementales ;
- le report des délais de déclaration et de paiement des cotisations patronales ;
- le report du paiement de la TVA facturée et non encaissée ;
- le report du paiement des droits d'enregistrement et de timbre des marchés publics ;
- l'exonération de la taxe patronale d'apprentissage sur une période de trois (3) mois ;

- réfléchir à un dispositif de d'exonération fiscale des entreprises sur toute la période des mesures ;
- l'annulation des pénalités de retard de l'exécution des marchés publics en raison de la crise ;
- la réduction du prix du carburant à la pompe d'au moins 25 FCFA/litre jusqu'en décembre 2020.

Au niveau des crédits octroyés aux entreprises :

- la mise en place d'un comité de médiation sous l'égide du Ministère en charge des finances pour négocier avec les fonds nationaux, les institutions de micro-crédit, les banques et les établissements financiers pour un moratoire sur les intérêts échus des crédits contractés par le secteur privé.
- mettre en place un dispositif financier de soutien aux entreprises comme dans les autres pays affectés par la maladie ;

Au niveau des services extérieurs :

- l'annulation des pénalités de retard sur les factures d'eau et d'électricité sur trois (03) mois pour les entreprises ;
- la prise en charge par l'Etat des factures d'eau des ménages et des populations qui s'alimentent dans les bornes fontaines ; le montant mensuel moyen est respectivement de **3 milliards de francs CFA** et de **350 millions de francs CFA**.
- la prise en charge par l'Etat des factures d'électricité pour les ménages et les PME.
- le report ou le rééchelonnement du paiement des impôts et taxes par les entreprises sur toute la durée des mesures de lutte contre le covid-19 ;
- L'augmentation du seuil de déductibilité des dons qui est actuellement à 3 pour 1000 du CAHT à 3% en vue d'encourager les entreprises à faire plus de donations ;
- La mobilisation des opérateurs de télécoms pour accompagner le télétravail des entreprises tout en assurant un service minimum au sein des administrations publiques et privées.

Au niveau des salaires versés au secteur privé : la prise en charge par l'Etat de 6 mois de salaires versés au personnel déclaré à la CNSS pour un montant estimé de **24 244 952 531 francs CFA** pour trois mois.

3.2 Mesures spécifiques

Il s'agit là, de mesures qui ont été proposées pour accompagner des entreprises dans un certain nombre de secteurs d'activités spécifiques.

3.2.1 L'industrie

Dans le secteur de l'industrie, il est proposé le renforcement des capacités d'intervention du Programme de Restructuration des Entreprises en Difficultés (PRED) qui recevrait une allocation exceptionnelle de 100 milliards de francs CFA pour le fonds de restructuration d'une part et de 5 milliards de francs CFA pour les frais de fonctionnement d'autre part. Ce dispositif accompagnera les entreprises en difficulté qui seront impactées par les effets du coronavirus.

Pour ce qui concerne le segment des PME/PMI, les acteurs rencontrés souhaitent le renforcement de l'Initiative de Renforcement des Capacités Productrices (IRCP) des PME/PMI pour **5 milliards de francs CFA**. Ce dispositif permettra d'équiper des unités de transformation des matières premières burkinabè et celles tournées vers l'import-substitution comme les bavettes (ou masques), les gants de protection ou les gels sanitaires.

3.2.2 Les services

Il s'agit principalement du secteur des transports, celui de l'hôtellerie et du tourisme, la restauration et de la communication

Pour le secteur du transport routier :

- la suspension des contrats de travail, pendant la période d'inactivité ;
- la prise en charge par l'Etat des salaires et cotisations sociales sur la durée de la période d'inactivité (CNSS) ;
- la suspension de l'imposition sur la période d'inactivité ;
- la suspension des services de la dette envers les banques, étant entendu que les acteurs capables d'honorer leurs échéances bancaires devraient continuer à le faire ;
- la constitution d'un fonds spécial dédié au secteur transport de personnes, pour aider à la relance des activités et à la restructuration des dettes.
- l'exonération de la taxe de stationnement pour trois mois ;
- l'allongement de la validité, sans frais de la visite technique ;
- la suspension des contrôles engagés par la CNSS.

Pour le secteur des transports en général : les propositions prennent en compte la mise en place d'un mécanisme de compensation des pertes subies, ainsi que des mesures d'accompagnement pour les initiatives en cours en matière d'acquisition de flotte.

Pour le secteur de l'hôtellerie et du tourisme déjà durement éprouvé par la dégradation de la situation sécuritaire, il est proposé et sur la base des taux de remplissage mensuels :

- l'octroi de subvention d'exploitation pour compenser les pertes subies. D'ores et déjà, l'Etat pourra également solder prioritairement la dette intérieure vis-à-vis de ce secteur et dont le montant est d'environ **569 millions de francs CFA**.
- l'abattement de 50% de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur les bénéfices commerciaux exigible au titre de 2019 ;
- l'exonération de l'impôt minimum forfaitaire au titre de 2019 ;
- le report des délais de paiement des acomptes provisionnels au titre de 2020.

Pour les bars, les boîtes de nuit ainsi que les salles de spectacles, les cinémas et les maquis : il est proposé la mise en place d'une subvention d'exploitation d'autant plus que la plupart de ces structures réalisent environ 50% de leur chiffre d'affaires annuels au cours de la période de mars à juin en raison de la forte chaleur qui favorise les sorties en soirées.

Pour le cas spécifique du secteur de l'audiovisuel : il peut être envisagé que les promoteurs soient dispensés du paiement des droits de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) pour une période de deux (02) ans.

L'on pourrait également envisager des subventions d'exploitation à l'endroit de cette cible qui pourrait être élargie aux agences de communication et aux agences d'événementiel.

3.2.3 Le commerce

Pour les marchés, yaars et jardins, il est proposé :

- l'exonération pour une période de six (06) mois, des loyers d'occupation des hangars dans les différents marchés. Le coût estimé selon l'Agence de Développement Economique urbain (ADEU), pour la seule Commune de Ouagadougou⁴ est de 170 770 350 francs CFA à raison d'un loyer mensuel global de 28 461 725 francs CFA.
- le report des délais de paiement de la patente et des droits et places ;
- la suppression du paiement de la contribution minimale forfaitaire pour une période d'une année ;
- la prise en charge des frais d'électricité et d'eau dans les marchés et jardins fermés ;
- la prise en charge des frais de gardiennage dans les marchés fermés.

⁴ Selon ADEU, la commune de Ouagadougou compte 118 marchés et yaars avec un effectif de près de 200 000 commerçants du formel et de l'informel.

- La création de sites d'approvisionnement temporaire (respectant les règles édictées par les autorités de la santé) dans chaque arrondissement en vue de l'approvisionnement de la population en denrées alimentaires.
- La sensibilisation de la population sur le covid-19, notamment aux abords des marchés et yaars où des attroupements persistent.
- la révision ou le réaménagement des horaires du couvre-feu pour les fixer de 21 ou 22 à 05h du matin ;
- le réaménagement de la mesure de fermeture des marchés et yaars en y incluant un dispositif d'ouvertures alternées des boutiques à organiser par les organisations des commerçants avec l'appui des autorités municipales et des forces de l'ordre ;

3.2.4 L'agriculture et l'artisanat

Pour le secteur de l'agriculture et de l'artisanat :

- le relèvement du quota de marchés de production de tables blancs, des métiers à tisser et de charrues au profit des artisans pour **5 milliards de francs CFA**.
- la vente à prix sociaux dans les boutiques témoins de la SONAGESS au profit des couches sociales vulnérables du secteur informel ;
- l'augmentation du niveau de subvention des intrants agricoles.
- la prise en charge pour quatre (04) mois des redevances d'occupation des ateliers au niveau du Village Artisanal de Ouagadougou un montant global de 9 700 000 FCFA.

Pour le secteur pharmaceutique :

- l'exonération des taxes et droits des douanes pour trois (03) mois au moins sur les produits pharmaceutiques, des consommables médicaux et des équipements biomédicaux ;
- la création d'un fonds de **2 milliards de francs CFA** de soutien aux initiatives nationales de productions pharmaceutiques.

Pour les acteurs culturels :

- la suppression des factures d'eau et d'électricité pour les périodes de mars, avril et mai 2020 ;
- la mise en place d'un mécanisme de soutien matériel et financier des activités culturelles touchées par le Covid 19 ;
- la mise en place d'une ligne budgétaire logée au fonds de développement culturel et touristique (FDCT) pour l'indemnisation, le soutien et la relance des activités culturelles touchées par le Covid 19 ;
- la suppression des charges et taxes imposables à l'organisation des activités culturelles pour une période de six (06) mois ;

- la promotion des activités culturelles pour une période de six (06) mois sur les médias publics audio visuels.

4 PROPOSITIONS DE MESURES ISSUES DE LA CONSULTATION DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DU SECTEUR PRIVÉ

N°	Propositions	Responsable de mise en œuvre	Structures impliquées
Objectif 1. Permettre la continuité de l’approvisionnement en biens et services			
1.	Doter plusieurs travailleurs et producteurs, récolteurs de laisser-passer pendant les heures de couvre-feu	Ministère de la sécurité	Ministère du travail
2.	Trouver un mécanisme pour faciliter le passage des camions transportant les mangues fraîches pendant le couvre-feu	MCIA	MTMUSR
3.	Permettre aux fournisseurs de se déplacer pour l’approvisionnement des unités et les centres de conditionnement	MCIA	MTMUSR
4.	Faciliter l’arrivée d’un avion-cargo à Bobo-Dioulasso	MTMUSR	
5.	Faciliter le passage des frontières aux acteurs de la filière mangue malienne et ivoirienne pendant le couvre-feu	MCIA	MTMUSR/ M. Sécurité
6.	Suspendre les exportations de produits alimentaires et de bétail et tout autre produit pouvant contribuer à l’autosuffisance alimentaire	MCIA	MTMUSR
7.	S’assurer de la fourniture d’une connexion de qualité en vue de promouvoir le télétravail	ARCEP	MDENP
8.	Déployer des plateformes de télétraitement pour les procédures administratives (Impôt, CNSS)	MINEFID/ CNSS	
9.	Encourager les paiements en ligne des impôts et taxes pour éviter le regroupement des contribuables et des agents aux impôts	ARCEP	MDENP
10.	Reporter de trois (3) mois sans pénalités, les échéances de paiement des factures d’électricité et d’eau d’avril, mai et juin 2020 ⁵	SONABEL/ ONEA	
11.	Sécuriser tous les processus d’approvisionnement du pays et mettre en place assez de stocks de sécurité pour tenir sur les six (6) prochains mois	MCIA	MTMUSR/ MAAH
12.	Favoriser la consommation des produits locaux	MCIA	
13.	Renforcer les capacités de production des producteurs locaux notamment ceux pouvant contribuer à la fabrication de produits de lutte contre le COVID-19 (équipements, fournitures stockables, etc.)	MCIA	CCI-BF
14.	Suspendre les pénalités de détention des conteneurs et les frais de stationnement des parcs SETO et TRCB liés à la restriction	CCI-BF	
15.	Surseoir au paiement des frais de magasinage au niveau de la CCI-BF dus à la restriction du nombre d’agents	CCI-BF	

⁵ Mesure renouvelable selon l’évolution de la pandémie au Burkina Faso

N°	Propositions	Responsable de mise en œuvre	Structures impliquées
16.	Accorder l'acheminement direct des produits dangereux et périssables sur site à régulariser par la douane	MINEFID/ Douanes	CCI-BF
17.	Créer des marchés dans chaque arrondissement adapté au contexte du COVID-19 avec les outils préconçus tout en respectant les règles édictées par les autorités de la santé. A défaut, réadapter les marchés au contexte au cas où la crise perdurerait	Mairie Centrale	MHU
18.	Utiliser le thermomètre infra-rouge dans les marchés et yaars, supermarchés, boutiques et tout lieu de regroupement afin de détecter la maladie à travers la fièvre	Mairie/ RAGEM	Min Santé
19.	Faire traiter les conflits entre clients et fournisseurs par la CCI-BF ou toute autre autorité compétente	CCI-BF	CAMCO
20.	Doter les entreprises du matériel pour lutter contre le COVID-19 (laves main, masques, gel et autre matériel de protection)	MS	CCI-BF/ CNPB
21.	Mettre en place un comité de sensibilisation des marchés et yaars pour la crise actuelle qui pourrait intervenir à chaque fois que cela est nécessaire	Mairie Centrale	
22.	Mettre en place une plateforme nationale de vente en ligne	MDENP	MCIA
23.	Mobiliser les banques pour permettre de réaliser la majorité des opérations à distance, gratuitement (virements ponctuels et permanents, commandes de chèques, gestion des comptes, etc.)	MINEFID	
24.	Rouvrir les marchés et yaars deux (2) fois par semaine (lundi, jeudi) de 8h à 12h	Mairies	
25.	Rouvrir les marchés et yaars tous les jours de 10h à 15h et les fermer les dimanches pour désinfection, tout en mettant l'accent sur la sensibilisation à l'application des mesures de prévention	Mairies	Ministère de la Santé
26.	Expérimenter le modèle indien dans les marchés ouverts où les clients, disciplinés en rang devant chaque hangar, lavent les mains à la charge de l'Etat ou de la CCI-BF avec la présence des FDS	Mairies/ CCI-BF	Ministère de la sécurité
27.	Confiner partiellement des populations par une mise en congés prolongés de deux (2) semaines renouvelables des agents non essentiels du public et du privé	MTPS	
28.	Alléger la mesure de suspension des transports par la limitation du nombre de passagers avec le port obligatoire de masque de protection et l'installation de kits de lave-main	MTMUSR	Ministère de la sécurité
Objectif 2 : Amortir le choc pour les PME/PMI			
29.	Suspension ou réduire de (-50%) des charges liées aux factures d'eaux et d'électricité pour une période de 3 mo	ONEA/ SONABEL	
30.	Octroyer une aide financière aux petites et moyennes entreprises les plus impactées (25%) de leur chiffre d'affaires annuel moyen des 3 dernières années	MINEFID	MCIA/CCI-BF

N°	Propositions	Responsable de mise en œuvre	Structures impliquées
31.	Prendre en charge à travers des subventions, 25% du salaire du personnel de mars à en juin 2020, toute chose qui conduirait les PME/PMI à garder leur personnel et à éviter les licenciements ⁶ .	MINEFID	MCIA/CCI-BF
32.	Créer une zone franche pour promouvoir l'investissement dans les secteurs nécessaires à la relance économique	MCIA	MIENFID/CCI-BF
33.	Déployer des équipes du Laboratoire Nationale de Santé Publique pour accompagner et conseiller les PME ayant des activités productives dans l'adaptation des méthodes de production	MCIA	
34.	Amener les banques commerciales à décaler de deux mois les échéanciers des crédits en cours	MINEFID	BCEAO/APBEF
35.	Suspendre les traites bancaires de mars à mai 2020 (03 mois) et leurs rééchelonnements pour les PME/PMI engagées dans les banques.	MINEFID	BCEAO/APBEF
36.	Amener les banques commerciales à mettre en place une « ligne de découvert spéciale COVID-19 » au profit des entreprises jusqu'à la fin de la crise sanitaire ;	MINEFID	BCEAO/APBEF
37.	Accompagner les fonds de garantie (SOFIGIB, ...) de toute PME/PMI qui en fait la demande de bénéficier d'un financement du fonds de roulement à des conditions allégées et un délai court (1 mois).	MINEFID	MCIA
38.	Subventionner les factures de connexion à internet par une remise d'impôts directs aux fournisseurs d'accès à internet, afin d'accompagner le dispositif de télétravail	MINEFID	MDENP
39.	Subventionner les coûts des transactions financières électroniques au taux zéro par une remise d'impôts directs aux institutions financières et prestataires de services financiers numériques	MINEFID	
40.	Autoriser la conversion des « Crédit reportables » en solde des autres impôts pour les grossistes du secteur des boissons (les caves) ⁷	MINEFID	
41.	Reporter la date de dépôt des états financiers 2019 au 30 juin 2020 pour toutes les entreprises en dehors des BNC qui ont déjà fini les dépôts en fin février	MINEFID	
42.	Reporter toutes les échéances fiscales et sociales des mois d'avril, mai et juin 2020 sans pénalité afin de soulager les entreprises et de réduire le risque de faillite ⁸	MINEFID	
43.	Suspendre toutes les procédures fiscales et sociales envers les entreprises notamment les avis à tiers détenteurs et les redressements fiscaux en cours	MINEFID	

⁶ Les entreprises paieront d'abord les salaires, et recevront une compensation sous forme de subvention, sur présentation de document de paiement ;

⁷ Cette mesure devra soulager la trésorerie de ces entreprises car la retenue à la source a engendré des crédits reportables de l'ordre de 5 à 10 fois leurs fonds de roulement. En effet, le prélèvement du BIC 2% qui est applicable à toutes les entreprises du RNI est de 5% pour ces entreprises. Le taux de 5% était appliqué quand elles ne payaient que la taxe synthétique sur les boissons qui était l'unique impôt dans ce secteur. Mais depuis la mise en application de la loi de finance 2019, qui les oblige à de nouvelles impositions d'impôts et taxes, elles doivent en plus des 5% faire face aux autres impôts et taxes.

La différence entre le MFP à payer et ce qui est retenue à la source de 5%, génère des crédits reportables qui prennent des proportions de plus en plus élevées.

⁸ Ce report concerne le dépôt des états financiers 2019, le paiement de l'impôt sur les sociétés et tout autre impôt et taxe du sur la période.

N°	Propositions	Responsable de mise en œuvre	Structures impliquées
44.	Exonérer la patente et le minimum forfaitaire au titre de l'année 2020	MINEFID	
45.	Effectuer un allègement fiscal aux grandes entreprises sur les investissements en cours en 2020	MINEFID	
46.	Décréter l'état de chômage technique partiel ou total selon les secteurs d'activités et permettre aux entreprises qui en feront usage de bénéficier d'un crédit d'impôts correspondant au montant des rémunérations partielles ou totales payées par elles durant la période couverte par l'état de chômage technique ⁹	MINEFID/ MFPTSS	CNPB
47.	Supprimer en guise de subventions aux PME/PMI des droits d'enregistrement, IC, IUTS-TPA	MINEFID	
48.	Appliquer la remise d'impôts directs pouvant être dédiées dans le cadre d'un examen, au cas par cas, des demandes formulées	MINEFID	
49.	Effectuer des exonérations fiscales et douanières sur tous les produits permettant de lutter contre le COVID-19	MINEFID	
50.	Faciliter, subventionner ou exonérer l'approvisionnement des matières premières non produites au Burkina	MINEFID	MCIA
51.	Augmenter le seuil de déductibilité des dons, libéralités et subventions faits par les entreprises en vue de leur permettre d'accroître leurs dons	MINEFID	
52.	Mettre en place un fonds de solidarité pour indemniser les entreprises dont les activités sont directement touchées. Les donateurs pourront déduire leur contribution de leurs charges fiscales déductibles	MINEFID	MCIA
53.	Ne plus exiger l'attestation de situation fiscale et l'attestation de situation cotisante jusqu'au 31 décembre 2020	MINEFID	CNSS
54.	Prioriser le recours aux entreprises burkinabé pour tout appel d'offre national durant toute l'année 2020	ARCOP	Tout Ministère
55.	Prolonger les délais d'exécution des marchés publics en cours et annuler les pénalités de retard	MINEFID	Tout Ministère
Objectif 3 : Poser les bases d'une relance de affaires			
56.	Solliciter une baisse du taux directeur de la BCEAO	MINEFID	
57.	Opérationnaliser la Société d'Appui et de Financement des Entreprises (SAFINE) pour accompagner la mise en œuvre du « dispositif de la BCEAO dans le cadre du financement des PME/PMI » ;	CCI-BF	
58.	Accorder aux vendeurs de produits maraîchers une ligne de crédit spéciale COVID-19 pour leur permettre de reprendre leurs activités ¹⁰	MINEFID	Fonds nationaux
59.	Inciter les banques commerciales à l'utilisation du « Dispositif de la BCEAO pour le financement du besoin en fonds de roulement des PME/PMI » qui est un guichet sans plafond limite en référence au point 4 du communiqué intitulé « annonce des	MINEFID	MCIA

⁹ Ce crédit d'import pourra être utilisé pour le paiement de tous les imports et taxes dus par l'entreprise qui en bénéficie.

¹⁰ Rappelons que la mesure de fermeture brusque des marchés a conduit à la perte totale de leurs stocks de produits qui du reste sont périssables en moins de 24h ;

N°	Propositions	Responsable de mise en œuvre	Structures impliquées
	mesures exceptionnelles de la BCEAO» en date du 21 Mars 2020		
60.	Inciter les PME/PMI à l'utilisation de l'opportunité du « Dispositif de la BCEAO » mis en place et lancé en fin 2018 dans le cadre des mesures d'inclusion financière de la BCEAO	MCIA	CCI-BF
61.	Accorder une exonération de la TVA sur les intérêts dans le cadre des crédits bancaires	MINEFID	APBEF-B
62.	Intervenir auprès des banques afin de faciliter et de garantir les prêts de trésorerie ou de restructuration	MINEFID	MCIA
63.	Intervenir auprès des banques pour la suspension des agios et le rééchelonnement des encours bancaires	MINEFID	MCIA
64.	Apurer la dette intérieure de l'État vis-à-vis des entreprises afin de renforcer leur trésorerie	MINEFID	▪
65.	Accorder une garantie de l'État aux banques commerciales pour l'assouplissement des conditions d'octroi de crédit en mobilisant notamment les lignes de refinancement de la BCEAO	MINEFID	▪
66.	Mettre en place un Fonds de solidarité COVID-19 pour financer le besoin en fonds de roulement entre 100 000 FCFA et 15 millions de FCFA par entreprise par exemple	MINEFID	MCIA
67.	Accorder deux (2) années de grâce aux acteurs affectés par la crise et ayant des dettes en banque	MINEFID	APBEF
68.	Demander au gouvernement de racheter les dettes des différents opérateurs économiques du formel et de l'informel afin de permettre non seulement une relance assainie mais aussi favoriser l'octroi des crédits	MINEFID	▪
Objectif 4 : Apaiser le climat socioéconomique			
69.	Rapporter les coupures et suspension de salaire des agents publics et œuvrer pour une forte cohésion sociale autour des questions d'intérêt national	MINEFID/ MFPTSS	▪
70.	Supprimer l'IUTS pour les salariés du public et du privé au titre de l'année 2020	MINEFID	▪
71.	Dégrever les charges sociales et/ou fiscales (CNSS, Impôts) pendant la durée de la crise	MINEFID/ CNSS	▪
72.	Prendre des mesures pour une accalmie sur le front social, le renforcement de la sécurité nationale et le retour des investisseurs	MFPTSS	MINEFID
73.	Alléger provisoirement le dispositif du chômage technique afin de préserver les emplois	MFPTSS	CNSS
74.	Faciliter l'accès au crédit à la consommation	MINEFID	▪
75.	Prendre en charge les redevances d'occupation des ateliers des mois de mars, avril, mai et juin 2020. Soit 2 425 000 FCFA x 4 mois = 9 700 000 FCFA au niveau du VAO	MCIA	▪

N°	Propositions	Responsable de mise en œuvre	Structures impliquées
76.	Racheter les produits des 79 chefs d'atelier d'un montant environ de 21 850 000 FCFA au niveau du VAO	MCIA	▪
77.	Prendre en charge le manque à gagner sur les commissions des ventes de la période de mars à juin 2020 sur la base de la moyenne mensuelle de 2 500 000 FCFA. Soit 2 500 000 FCFA x 4 mois = 10 000 000 FCFA	MCIA	▪
78.	Créer un Programme d'aide temporaire aux travailleurs, pour accorder une aide financière aux besoins des travailleurs en isolement pour contrer la propagation du virus COVID-19	MINEFID	▪
Objectif 5 : Mettre en place un dispositif de pilotage du volet économique de la crise			
79.	Mettre en place un comité restreint de réflexion composé de différents acteurs du commerce pour réfléchir sur la relance économique	Primature	Structures d'appui au secteur privé
80.	Mettre en place une cellule d'information de conseil dédiée aux entreprises avec un numéro vert	MCIA	CCI-BF
81.	Faire parvenir aux organisations professionnelles toute nouvelle mesure au moins 96 heures avant pour permettre d'en faire une large diffusion	MCIA	
82.	Toujours impliquer les acteurs à la prise de décisions relatives à leurs activités	Tout ministère	▪
83.	Créer un site web dédié aux mesures de gestion du COVID-19 dans les entreprises	MCIA	CCI-BF
84.	Communiquer sur les moyens d'approvisionnement et de distribution disponible en matière première	MCIA	CCI-BF
85.	Produire et diffuser des procédures et démarches à entreprendre par les entreprises en période de crise (gestion des ressources humaines, gestion financières)	CCI-BF	MCIA
86.	Mettre en place un centre d'arbitrage spécial pour le traitement des conflits avec des clients et fournisseurs, en lien avec la crise actuelle	CCI-BF	▪

CONCLUSION

La pandémie du COVID-19 est sans doute une des grandes crises auxquelles le monde contemporain est confronté. En plus des coûts humains, elle a un coût économique et social énorme. Elle menace littéralement d'effondrement même les économies les plus solides. Le présent rapport a essayé de relever les impacts sur certains pans de l'économie burkinabè. Une étude plus approfondie est à envisager ex post, avec une analyse macro-économique plus détaillée.

La frénésie observée au sein des blocs régionaux finit de convaincre de la complexité de la crise. Une litanie de questions se bouscule dans la tête de tout gouvernant. Comment s'organiser pour mettre fin à cette pandémie ? Où trouver de l'argent pour la riposte sanitaire et économique alors qu'en elle-même, la crise a rogné suffisamment dans les capacités des Etats à mobiliser des recettes fiscales ? Il est clair qu'il n'y a pas de panacée. Chaque pays doit trouver sa voie avec ses moyens et ses réalités.

Pour le Burkina Faso, il urge de prendre des mesures pour aider les entreprises à maintenir leurs activités même au ralenti, tout en préservant les emplois.

Les mesures ci-dessus proposées sont les plus urgentes. Le Gouvernement et ses partenaires dont le secteur privé devront maintenir la réflexion et proposer des mesures structurelles de soutien à l'industrie locale, la restructuration des secteurs productifs et des infrastructures marchandes en vue de consolider le développement dans la durée. Par ailleurs, il faudra garder à l'esprit, que ces mesures de soutien aux entreprises et de sauvegarde des emplois pourraient laisser de côté une frange importante de la population. Il s'agit des travailleurs informels, qui ne sont immatriculés nulle part et qui sont parfois payés à la tâche ou à la commission. Il s'agit notamment des dizaines de milliers de vendeurs dans les marchés et yaars, les apprentis-chauffeurs et les serveurs/serveuses dans les restaurants, maquis et bars.

En l'absence de mesures « compensatrices » à l'endroit de cette cible, il est fort à craindre des contestations dans les semaines à venir, toute chose qui annihilerait les effets du travail du Gouvernement pour rompre la chaîne de contamination de la maladie.

Les mesures vont nécessiter d'importantes ressources financières. Pour ce faire, la contribution de tous les acteurs est à solliciter : entrepreneurs, travailleurs, partenaires au développement, organisations de la société civile. L'Etat pourrait réorienter le budget 2020 sur les actions de lutte contre le COVID-19, en abandonnant certaines activités à reporter sur d'autres exercices budgétaires.

Plus qu'une crise, la pandémie à coronavirus doit être une opportunité pour l'économie burkinabè de se tracer de nouveaux sillons pour son émergence. C'est maintenant qu'il faut engager la réflexion pour le profil souhaité de notre économie dans les années à venir.

BIBLIOGRAPHIE

Agence de Développement Economique urbain (ADEU). Estimation du coût du loyer.

Caisse Nationale de Sécurité Sociale : Données des entreprises

Centres de Formalités des Entreprises (CEFORE) : Données des entreprises

Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (2020) : Enquête impact COVID-19/CCI-BF/2020

Direction Générale des Impôts : Données des entreprises

Fichier National des Entreprises et Regroupements d'Entreprises (2020) : Données des entreprises. Fichier NERE

Fédération Nationale des Acteurs du Transport Routier (FENAT) (2020) : Impacts sur le secteur du transport routier